

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS



Programme de législature 2008-2012

Rapport du Conseil communal au Conseil général

(du 16 mars 2009)

Programme de législature

La Chaux-de-Fonds, métropole horlogère Une histoire, une ambition, une action

*Un programme de législature est un constat, une volonté et un projet.
C'est un drapeau pour y rallier toutes les actions.*

Déclaration du Conseil communal

La ville de la Chaux-de-Fonds va bien. Les difficultés financières majeures rencontrées ces dernières années ont pu être résorbées et le développement économique important de notre région reste prometteur malgré la crise mondiale qui l'affecte comme tant d'autres. Certes, la métropolisation croissante de la Suisse et l'éclatement des frontières institutionnelles présentent la menace, pour notre ville comme pour l'ensemble du canton, de se voir reléguée en périphérie des pôles de décision. Mais ces circonstances offrent aussi l'opportunité de valoriser le caractère urbain de La Chaux-de-Fonds.

Pour saisir cette chance, nous sommes convaincus que la Ville de La Chaux-de-Fonds doit affirmer haut et fort une ambition. Une ambition pour elle-même, pour le canton et pour la région. La Chaux-de-Fonds doit s'imposer pour ce qu'elle est : une ville capable d'offrir à ses habitants et usagers des prestations urbaines de qualité, à savoir un espace, du travail, une offre culturelle et des services de proximité exemplaires.

De plus, elle constitue un important pôle urbain régional, un acteur déterminant pour le développement et le rayonnement du canton de Neuchâtel en particulier et de la région en général. Une Ville comme la nôtre doit agir comme pionnière dans les réflexions menées sur la réforme du rôle des communes, en corrélation avec celle amorcée par le canton. Elle a aussi le devoir de rechercher plus que jamais des synergies créatives en redessinant ses missions et en concentrant ses ressources dans ses domaines de performance.

Forts de ces convictions, nous avons choisi d'orienter notre action sur quatre lignes directrices principales :

- les relations extérieures
- le développement de la communication et le renforcement d'une image urbaine cohérente
- la valorisation des fonctions, prestations et espaces urbains
- la gouvernance

Sur ces lignes directrices, nous avons développé un certain nombre de projets ambitieux, et notamment :

- Le lancement d'un programme audacieux de réflexion et d'étude de fusions de communes
- L'établissement d'un plan de communication et de relations publiques, et la refonte du site internet
- La mise sur pied d'une exposition d'envergure et d'une publication « Le voyage d'Orient de Le Corbusier (1887-1965) : un voyage initiatique »
- La réalisation de grands projets urbanistiques tels que l'aménagement du Crêt du Locle et du quartier Le Corbusier
- La création d'un centre de congrès

Dans les circonstances économiques difficiles qui s'annoncent, nous tenons à ce que personne ne reste à l'écart. Pour cela, nous ferons aussi appel à la solidarité de toutes et tous.

Notre volonté repose d'abord sur un état d'esprit.

Cet état d'esprit émane bien sûr d'une réflexion politique nourrie mais aussi très largement du processus participatif auquel nous avons convié en novembre dernier une vingtaine de chefs de service et de cadres de l'administration communale. Il s'agissait pour ces collaboratrices et collaborateurs d'aborder librement le contexte dans lequel devait s'élaborer le programme de législature, d'en suggérer l'esprit et, avec créativité et imagination, de proposer un certain nombre de projets.

Afin de poursuivre ce dialogue, nous souhaitons également mettre en discussion ce programme au sein de la population, après sa présentation au Conseil général.

Nous sommes en effet convaincus que seule, l'autorité politique ne peut rien. Pour aboutir, son action doit s'inspirer des réflexions menées par les différents acteurs de la Cité et s'appuyer sur les efforts menés par chacun pour développer et faire rayonner notre ville. Ce n'est qu'en intensifiant nos collaborations et en créant de nouvelles synergies que nous arriverons, ensemble, à atteindre les objectifs ambitieux de ce programme de législature.

Nous sommes prêts.
Allons-y !

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Jean-Pierre Veya
président

Didier Berberat
vice-président

Pierre Hainard
Conseiller communal

Laurent Kurth
conseiller communal

Pierre-André Monnard
conseiller communal

A. INTRODUCTION

1. Contexte

La Suisse se construit en agglomérations et renforce ses centres urbains. Les frontières institutionnelles éclatent. De nouvelles orientations stratégiques s'imposent. Un esprit d'ouverture est plus que jamais indispensable.

a) Agglomérations

Le contexte qui préside à la préparation de ce programme de législature est caractérisé par les effets de l'ouverture des frontières avec l'Union européenne et par l'accélération du phénomène de « métropolisation » et de concentration urbaine au sein du pays. Une région frontalière comme la nôtre est particulièrement sensible aux premiers de ces effets. Quant à la métropolisation, elle est vécue dans le canton depuis plusieurs années : une part croissante des ressources publiques et privées, créées localement, se concentre dans les grands centres urbains, pour les plus importants, à l'extérieur du canton.

Confronté à ce phénomène, le canton de Neuchâtel a multiplié les alliances avec d'autres cantons. A l'intérieur, il a conduit la deuxième étape de désenchevêtrement des tâches entre les communes et l'Etat (centralisation des compétences, en particulier dans les domaines où la dimension intercantonale s'impose de plus en plus, et décentralisation des tâches de proximité aux communes).

Le réseau urbain neuchâtelois (RUN) est aussi une réponse à ce phénomène. Il vient d'achever une longue période de structuration et d'élaboration de projets. Il est désormais en mesure d'offrir une base solide aux collaborations intercommunales pour proposer une alternative à de nouvelles concentrations de compétences au niveau du Canton. Il doit ainsi assurer le maintien d'une relation de proximité entre les citoyens et leurs représentants.

Le RUN permet parallèlement d'affirmer la place du canton comme pôle central d'un Arc jurassien dont la cohésion doit être renforcée pour éviter son morcellement. Car les attraits que suscitent les métropoles et centres de Bâle, Berne et Genève-Lausanne ont aussi des effets sur la région. Le RUN permet enfin d'envisager réellement le développement du canton autour de deux pôles urbains principaux (Neuchâtel d'une part, et La Chaux-de-Fonds – Le Locle d'autre part). Il évite le doublement des infrastructures les plus lourdes, redondance constituant l'un des facteurs qui pénalisent les collectivités neuchâteloises en comparaison de celles d'autres cantons.

b) Frontières institutionnelles dépassées et nouvelles orientations stratégiques

On assiste également depuis plusieurs années à un phénomène d'éclatement des frontières institutionnelles. Les problèmes rencontrés par les collectivités publiques interviennent désormais à une échelle qui dépasse les compétences des communes et villes prises isolément, et même celles des cantons. Il devient urgent que les communes elles-mêmes élaborent rapidement des stratégies intercommunales, voire régionales, quitte à imaginer des scénarios dépassant les actuels cadres institutionnels.

Le contexte cantonal est encore caractérisé par la révision et la mise en œuvre progressive d'orientations stratégiques qui exerceront une influence certaine sur l'avenir de la ville de La Chaux-de-Fonds. Parmi les principales, il convient de se référer aux politiques et projets d'investissement dans les domaines de l'éducation (Harmos), de la formation (Université et HES), de la santé (Hôpital neuchâteloise, Nomad et Centre neuchâtelois de psychiatrie), de la recherche (CSEM, Université, EPFL, Néode), de la promotion économique (structures du DEN, application de l'arrêté Bonny), des transports (TransRUN, contournements routiers des villes, fusion des compagnies) du tourisme (financement et orientations de Tourisme neuchâtelois, rapport "Furger", alliances au sein de l'Arc jurassien), des finances (introduction du frein à l'endettement, péréquation intercantonale, révision de la fiscalité des entreprises), et de la justice (nouvelle organisation judiciaire, sites pénitentiaires). Autant d'éléments dont il faut tenir compte en vue de l'élaboration d'un projet d'avenir cohérent pour la ville de La Chaux-de-Fonds.

2. La Chaux-de-Fonds a certes quelques faiblesses, mais de si nombreuses forces

La Ville de La Chaux-de-Fonds doit être ambitieuse dans ses projets plutôt que répétitive dans ses revendications

a) Image à revaloriser

Malgré de nombreuses initiatives prises par la Ville, l'image projetée par La Chaux-de-Fonds reste décevante en regard de ses ressources et de ses atouts. Parmi les raisons qui expliquent ce phénomène, certaines sont objectives. La faible accessibilité de La Chaux-de-Fonds, par exemple, constitue un handicap de plus en plus important dans un environnement où la mobilité s'accroît.

Mais d'autres sont plus subjectives, comme l'effet produit par la multiplication des revendications formulées publiquement à l'égard du canton (ce qui est d'ailleurs regrettamment lu comme un affrontement stérile avec le Littoral). Pourtant, ce qui est entrepris à La Chaux-de-Fonds l'est dans l'intérêt de tout le canton et non de la ville seule.

Les Chaux-de-Fonnières et Chaux-de-Fonniers (autorités comprises) sont pour la plupart responsables de cette perception: faute de susciter suffisamment d'envies et de rêves, entretenant une image de victime mal-aimée, La Chaux-de-Fonds peine à faire valoir ses qualités et son attrait spécifiques. Nous sommes trop souvent les derniers à croire aux richesses réelles de notre ville.

Au lieu de subir les décisions et les évolutions qui nous sont défavorables, ou de nous contenter de les dénoncer, nous devrions plutôt, et cela, chacun selon ses moyens, affronter plus courageusement les défis de notre temps avec toute notre créativité et notre esprit d'entreprise. C'est alors que nous susciterons pour cette ville rêves et envies.

b) Forces et opportunités

La Chaux-de-Fonds réduira finalement davantage ses faiblesses en misant sur les nombreuses forces qu'elle possède et que le contexte général, décrit ci-dessus, permet de valoriser. La Chaux-de-Fonds est en premier lieu une ville, une ville qu'il faut continuer de positionner comme un pôle urbain régional. Elle possède beaucoup d'espace que lui envient tant de villes asphyxiées, tout en offrant des niveaux de loyers attractifs, des infrastructures proches, un cadre naturel immédiat. Sa tradition microtechnique créative et le savoir-faire de sa population sont reconnus et enviés. Sa riche vie culturelle continue de susciter l'intérêt et la curiosité et contribue à son animation et à son rayonnement. Ses sportifs se distinguent au niveau national et international... L'énumération pourrait continuer.

Abordons maintenant quatre opportunités spécifiques

- *Positionnement entre la Suisse et l'Union européenne*

L'ouverture des frontières entre la Suisse et l'Union européenne constitue une chance pour la région des Montagnes neuchâteloises (et pour tout le canton de Neuchâtel, d'ailleurs). Cette région, si elle joue juste, ne peut que voir s'intensifier son développement économique et démographique ainsi que son rayonnement. Car au pied du Jura, le développement du canton entre très vite en concurrence avec celui des pôles de Bienne et d'Yverdon (main-d'œuvre, habitants, infrastructures, services, etc.), alors qu'il est handicapé au Sud par la frontière physique que forme le lac de Neuchâtel.

Au Nord, en revanche, le potentiel de rayonnement, longtemps limité par la présence de la frontière, est aujourd'hui bien plus évident. Les premières villes d'importance (Besançon et Belfort) se trouvent à un peu plus de 80 km de l'agglomération urbaine du Doubs (Morteau, Villers-le-lac, Le Locle, La Chaux-de-Fonds). Cette situation devrait renforcer progressivement le rôle de pôle régional de La Chaux-de-Fonds au sein de l'Arc jurassien franco-suisse.

- *Développement microtechnique*

La vocation industrielle et microtechnique de la région doit être affirmée et perpétuée. Certes, des risques d'affaiblissement sont apparus avec les choix opérés ces dernières années (concentration hors des Montagnes neuchâteloises de l'essentiel des investissements publics liés à l'Université, au CSEM, à l'accueil de l'EPFL et aux HES). Mais le développement de Neode sur le site des Eplatures, l'implantation, respectivement la consolidation, sur le même site, des instituts dépendant des HES, les partenariats avec d'autres hautes écoles (par exemple de Belfort, Besançon, voire même l'EPFZ) et le développement de projets spécifiques issus des instituts basés à Neuchâtel, voire d'institutions ou d'entreprises privées, voilà autant de voies que le Conseil communal entend soutenir ou explorer pour que le tissu technologique de la région se consolide et se renouvèle.

Malgré la crise économique qui débute, l'industrie horlogère conserve des perspectives de prospérité. Par ailleurs, tant le savoir-faire que les technologies issues de l'horlogerie constituent un socle sur lequel la diversification du tissu économique peut s'appuyer.

- *Label UNESCO*

La perspective de la double inscription, à la fois du site La Chaux-de-Fonds – Le Locle, urbanisme horloger, et des œuvres majeures de Le Corbusier – Maison blanche et Villa turque – sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco doit constituer pour la Ville un véritable catalyseur de projets, d'initiatives et de progrès. Cette mise en valeur du patrimoine construit, avec l'histoire économique et sociale qu'il traduit, est une occasion extraordinaire pour accroître la notoriété de la ville et pour renforcer l'attention et l'intérêt du public, chaux-de-fonnier, neuchâtelois, suisse et international.

- *De nouvelles voies de communication*

Il est maintenant certain que le TransRun (liaison ferroviaire rapide entre le haut et le bas du canton) est « sur les rails », grâce à l'appui de la Confédération. Il mettra notre agglomération à moins de 20 minutes du Plateau. En parallèle, l'amélioration de la ligne Bienne – Besançon pourra contribuer à situer La Chaux-de-Fonds sur un axe reliant le Plateau suisse à la capitale franc-comtoise, et plus loin au cœur de l'Europe, via le TGV Rhin-Rhône.

Le réseau routier est pour le moment nettement mieux développé que le transport ferroviaire et son amélioration se poursuit. L'achèvement de la H 20 permettra à la fois de contourner la ville au sud-ouest et fluidifiera les transports vers la France. Sur la H18, le projet de contournement sud-est de la ville en tunnel favorisera les déplacements sur l'Arc jurassien et libérera le centre-ville d'un trafic parasite, autorisant ainsi une véritable revitalisation des espaces.

c) Défis à relever

- *Une fonction régionale à affirmer pour la renforcer*

Le récent échec du maintien de la HE-Arc-Ingénierie dans les Montagnes neuchâteloises a traduit le scepticisme des autorités des cantons du Jura, de Berne et de Neuchâtel devant une région considérée comme excentrée et difficilement accessible. Ils ont en tête une image marquée par la prédominance du secteur industriel en déclin à la fin du XXe siècle : cela ne va plus.

La réalité méconnue que La Chaux-de-Fonds doit imposer aujourd'hui, c'est celle de première ville du canton, de principal pôle du réseau urbain neuchâtelois et de l'agglomération urbaine du Doubs (AUD – agglomération regroupant Morteau, Villers-le-lac, Le Locle et La Chaux-de-Fonds) et de première ville francophone de l'Arc jurassien.

- *Notre ville doit assumer un rôle moteur dans ces espaces. Il faut en prendre conscience, l'affirmer, le concrétiser et le faire reconnaître. Ce ne sera possible que par la construction d'une image forte, autour de projets ambitieux, donc susceptibles de générer une dynamique positive et un intérêt à l'intérieur comme à l'extérieur de la région.*

A ce titre, l'exemple de Lugano est remarquable : sans être la capitale du Tessin, cette ville de 26'000 habitants il y a quelques années, proche de la frontière avec l'UE, a réussi à partager un projet commun avec une douzaine de communes voisines formant aujourd'hui la « nouvelle Lugano », forte de 50'000 personnes.

- *Des structures communales à réformer*

L'assouplissement nécessaire des frontières, pour être vécu positivement, impose de cultiver résolument un esprit d'ouverture et d'intégration, à la fois des personnes et des territoires. Cela passe notamment par la mise en évidence des caractéristiques communes partagées de part et d'autre du pointillé cartographique. Nous appartenons à une même région : il faut en valoriser le sentiment. Et si elles ne peuvent pas être abolies immédiatement, les frontières qui subsistent au sein des systèmes institutionnels (transports, formation, fiscalité, prestations sociales, etc.) doivent être affaiblies, au moins progressivement.

Par ailleurs le phénomène de métropolisation de la Suisse évoqué ci-dessus, et sa prise en compte par le canton, qui accélère une centralisation des compétences et des ressources, renforce le sentiment des autorités de notre ville que nous devons repenser l'échelon communal. Il faut peut-être même le réinventer pour mieux définir ses missions actuelles et futures. Car les frontières institutionnelles posent des obstacles croissants à la résolution des problèmes de notre temps. Cette réforme ne passera que par le rapprochement intercommunal, sous la forme de fusion de communes, et à défaut, de collaborations intensives. La Chaux-de-Fonds explorera toutes les pistes intéressantes, et même inattendues, pour accélérer ce processus. Avec toutes les communes intéressées. Le Locle, aujourd'hui, ne voit pas que l'avenir régional passe par une fusion avec La Chaux-de-Fonds ? Le Conseil communal a fini par le comprendre, ce d'autant qu'il ne pense pas que sa voisine immédiate est l'unique partenaire possible pour de telles perspectives.

- *Un tissu économique à diversifier*

Malgré les développements exceptionnels vécus par l'horlogerie ces dernières années, la diversification du tissu économique est toujours, voire même plus que jamais, une nécessité. Il faut même voir plus loin qu'un développement uniquement horloger ou microtechnique et penser aussi à la recherche et aux services, privés (marketing, droit, commerce, etc.) comme publics. La Ville doit mieux utiliser l'atout que constitue sa vocation horlogère, et s'appuyer sur le savoir-faire développé par celle-ci, tout en cherchant à dépasser le statut de région de production industrielle. L'implantation de services liés à l'horlogerie, mais aussi de l'administration cantonale, dans notre ville, constitueront également des axes de diversification économique. Le Conseil communal entend y travailler en collaboration avec les autorités cantonales.

B. LIGNES DIRECTRICES

1. Relations extérieures

Dans l'Arc jurassien, La Chaux-de-Fonds est le centre urbain principal. Affirmer et valoriser cette position, c'est son intérêt, compris dans celui de ses voisins neuchâtelois, jurassiens, bernois ou français.

Comme décrit plus haut, le contexte général impose à une ville comme La Chaux-de-Fonds de renforcer ses relations extérieures, sans pour autant se substituer aux organes cantonaux et surtout fédéraux compétents. Il s'agit d'organiser, de manière exemplaire, ses relations avec ses voisins, mais également de se rapprocher des centres de décision, qu'ils soient politiques, économiques ou culturels.

a) Dossiers en cours à intensifier

Les collaborations initiées et les projets envisagés au niveau de plus grands espaces doivent être intensifiés, particulièrement dans le cadre des dossiers suivants:

- *RUN*

La poursuite des travaux conduisant à l'activation du réseau urbain neuchâtelois (RUN) doit rester une stratégie prioritaire de notre Ville. Actuellement, ce réseau est à même de concrétiser à terme le projet d'une agglomération unique à l'échelle du canton, constituée de communautés urbaines ou régionales. Le RUN, en renouvelant le rôle de l'échelon communal, est notamment nécessaire pour assurer le maintien d'une relation de proximité entre les citoyens et leurs représentants.

- *Arc jurassien*

Il constituera de plus en plus l'espace pertinent pour la concrétisation de certains projets et pour l'affirmation des spécificités de cette région face à la concentration croissante des activités et des investissements en direction des métropoles. Toutefois, pour certains cantons concernés, l'Arc jurassien ne constitue qu'une – petite – partie de leurs préoccupations. Il appartient donc prioritairement aux villes de la région d'assumer un rôle moteur pour faire de l'Arc jurassien une région forte et pour mettre ses atouts en avant. Tel est notamment le rôle du RVAJ (réseau des villes de l'Arc jurassien).

- *Agglomération urbaine du Doubs*

Il faudra poursuivre les efforts tendant à favoriser l'émergence d'une identité commune au sein des Montagnes neuchâteloises et de l'agglomération urbaine du Doubs (AUD), et à appréhender cette agglomération comme un ensemble, sur la base de projets concrets, seront poursuivis.

b) Nouvelles actions

- *Carnet d'adresses*

Une Ville comme La Chaux-de-Fonds ne doit pas se contenter des relations institutionnelles qu'elle entretient avec les autres collectivités publiques. Elle doit établir et entretenir un réseau efficace de relations publiques : contacts et rencontres avec les parlementaires fédéraux et cantonaux, avec les acteurs économiques et culturels, avec les anciens Chaux-de-Fonniers établis dans d'autres régions, et avec les grandes associations. Plus elle sera présente dans de nombreux milieux, en y faisant connaître ses atouts et ses spécificités et en y entretenant des relations amicales avec toutes sortes de personnalités, mieux elle pourra susciter l'intérêt, influencer des choix et tirer parti d'opportunités.

- *Rapprochements et fusions*

La fusion entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds n'est plus à l'ordre du jour, mais elle doit néanmoins subsister comme objectif stratégique dans la mesure où elle sera forcément une nécessité à long terme. La Chaux-de-Fonds doit ainsi chercher à atteindre cet objectif en le dédramatisant par la multiplication des collaborations sectorielles, en développant son attractivité urbaine, culturelle et économique, et en réunissant les conditions permettant de réduire à terme la charge fiscale. La question financière est en effet apparue comme un obstacle lors du dernier sondage effectué dans les deux villes, et la plupart des cas de fusion réussis en Suisse ont offert une amélioration sur ce point. Cela dit, la réduction de la charge fiscale de La Chaux-de-Fonds est complémentaire avec l'objectif général du Conseil communal qui est de diminuer la dépendance de la ville à la péréquation financière intercommunale.

A propos des frontières institutionnelles, et comme déjà mentionné brièvement dans le chapitre d'introduction, le Conseil communal est persuadé qu'à terme, le canton ne comptera plus qu'une poignée de communes, découpées selon des intérêts qu'il ne faut pas forcément imaginer aujourd'hui comme évidents. C'est en profondeur qu'il faut réformer le niveau communal, et c'est aux communes de le faire, d'en prendre l'initiative, de provoquer des discussions, d'imaginer même des alliances qui sortent du cadre classique des rapprochements entre voisins.

- *Loi cantonale sur les agglomérations*

La législation cantonale neuchâteloise ne permet pas la création d'agglomérations entre deux ou plusieurs communes. Le terme ici est pris dans son acception légale (voir par exemple la législation fribourgeoise, qui reconnaît ce type d'institution) et non dans son sens plus ordinaire, géographique, retenu au niveau du RUN. Faut-il introduire cet échelon supplémentaire entre les communes et le canton ? Le Conseil communal veut en étudier au moins l'opportunité et, au besoin, proposer des modifications de la législation cantonale dans ce sens, si cette réponse doit permettre d'attendre plus sereinement les fusions de communes, considérées comme préférables.

2. Communication d'une image cohérente

La vision globale qu'on a d'une entité aussi complexe qu'une ville dépend d'abord des expressions de celle-ci, de leur cohérence et des moyens qu'on utilise pour la transmettre.

Quand une ville reste méconnue, qu'elle apparaît dans les médias et dans le public comme en difficultés, sa capacité à générer des projets, à susciter la confiance et à attirer des investissements est affaiblie.

A l'inverse, une image forte, réellement construite autour de projets ambitieux, génère une dynamique positive et un intérêt évident, à l'intérieur comme à l'extérieur de la région.

Les projets tels que la constitution de la Fondation Arc-en-Scènes, la réunion des services industriels des trois villes de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Neuchâtel dans Vitéos, l'aménagement du Crêt-du-Locle, l'urbanisation du quartier Le Corbusier, l'inscription attendue des deux villes du Haut sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, tous ces chantiers, de même que la création, l'implantation et le développement d'entreprises, renvoient l'image d'une région entreprenante, bénéficiant d'un tissu urbain et industriel renouvelé. Ils suscitent l'intérêt et contribuent à accroître la notoriété de la région.

a) Définition d'un message cohérent

C'est aujourd'hui un enjeu déterminant. Le Conseil communal considère donc le renforcement d'une image cohérente et positive de la Ville comme l'une des priorités de la législature. Pour cela, il lui incombe dans un premier temps de définir les conditions de ce renforcement et de décliner ensuite une stratégie de communication encore plus systématisée qu'aujourd'hui, avec des outils qui s'inscrivent dans la cohérence souhaitée.

b) Choix et mise en place des moyens nécessaires

La communication de la Ville doit s'adresser tant à ses propres habitants et usagers qu'à ses visiteurs et observateurs extérieurs. Pour ce faire, les outils à mettre en place sont différents. Mais la cohérence du message, associée à une systématisation des vecteurs et des outils, reste essentielle dans tous les cas.

Le Conseil communal a déjà redéfini la prise en charge administrative de ce renforcement de la communication. Des groupes de travail, coordonnés au sein de la Chancellerie par un organe sensible et flexible, travaillent à la définition des besoins et moyens en matière d'information à l'intérieur de l'administration et vers le public. Un groupe est également chargé de réflexions et d'actions en matière promotionnelle. A titre d'exemple, la décision a déjà été prise de restructurer complètement le site Internet de la Ville.

3. Valorisation des fonctions, des prestations et des espaces urbains

La ville est un espace construit qui appartient à tous, mais également un ensemble qui offre des prestations de proximité. Le bien-être de tous en dépend.

a) Prestations, services

L'évolution des modes de vie, à savoir le développement de la pendularité, l'évolution démographique, l'accroissement des nouveaux arrivants, la nécessité de conjuguer vie de famille et travail et les exigences en matière d'éducation et de formation, imposent aux villes d'adapter leurs structures et leurs prestations sociales.

Ainsi, tous les domaines dans lesquels la ville offre des services, en particulier la culture, l'éducation, les loisirs, les prestations sociales, le sport et la santé doivent être repensés en fonction des nouveaux besoins (par exemple extension des horaires d'ouverture et développement des guichets virtuels).

Par ailleurs, ces changements sociaux rendent plus que jamais nécessaires des efforts soutenus en matière d'intégration. Ceux-ci passent aussi par des mécanismes de redistribution efficaces. Le contexte international et national est en effet caractérisé par une évolution où les personnes les plus fortunées deviennent plus riches, où les plus fragiles continuent de s'appauvrir et où la classe moyenne est toujours plus largement sollicitée.

Aux fins d'instaurer une veille et une réflexion régulière sur ces sujets, le Conseil communal envisage de proposer la constitution d'une commission d'intégration, dont le rôle serait complémentaire à celui des instances cantonales déjà actives dans ce domaine.

b) Espaces urbains

- Grands projets d'aménagement

La volonté de mettre en avant la dimension urbaine et technologique de La Chaux-de-Fonds impose un effort conséquent sur le développement et l'équipement de zones économiques (Crêt-du-Loche), d'habitat ou mixtes (projet Le Corbusier, quartier des Forges, et autres plans spéciaux ou de quartier). Outre les questions de planification, cet effort portera notamment sur la mise à disposition et le renouvellement :

- des infrastructures de base (eau, électricité, égouts, etc.)
- de prestations adaptées en matière de transports/mobilité
- d'institutions scolaires adéquates
- de commerces et services de proximité
- de prestations de surveillance et d'entretien.

Un tel développement impose en outre le renforcement des outils de planification et des ressources foncières (Plan et règlement d'aménagement communal (PRAC), et portefeuille de terrains et bâtiments), qu'elles soient destinées à l'agriculture, à l'industrie ou aux services, à l'habitat ou au développement des axes de mobilité.

La maîtrise du sol constitue en effet un immense enjeu dans tous ces domaines, comme l'illustrent de nombreux exemples suisses et étrangers. D'elle dépend la capacité de la collectivité à initier, à susciter et à orienter le développement futur plutôt qu'à le subir ou à le restreindre.

A l'intérieur des frontières communales, il s'agit principalement de maîtriser le développement en contrôlant et en limitant l'extension de la zone urbaine. Le maintien des activités agricoles et des espaces verts, qui constitue un véritable défi au niveau national, doit nous occuper aussi s'agissant du territoire communal et régional. Des solutions – proposées au plan suisse – envisageant par exemple de compenser systématiquement toute nouvelle affectation en zone à bâtir par la restitution d'espaces équivalents à des zones non constructibles, devront être examinées avec attention.

- Espaces publics

Au-delà des questions quantitatives, la qualité des espaces publics est importante si on veut rendre la ville à sa population. Cette volonté passe par des efforts de rénovation, de réhabilitation et de remise en valeur, permettant aussi d'assurer propreté et sécurité. L'entretien des trottoirs, escaliers, places, jardins, places de jeux et de sport, et routes, la limitation des déjections canines, la gestion du stationnement, le nettoyage des voiries, l'organisation de la collecte des déchets, le contrôle des dépôts de déchets encombrants, la rénovation des façades des immeubles, l'éclairage public, le soin aux devantures et terrasses des restaurants et magasins, le renouvellement du mobilier urbain, tous ces éléments constituent des accents auxquels le Conseil communal veut à l'avenir accorder davantage d'attention.

- Entretien des infrastructures et équipements

Durant trop longtemps, avant tout pour des raisons financières, la Ville a dû reporter et retarder l'entretien de nombreuses infrastructures. Ce retard énorme, accumulé, ne peut pas se poursuivre indéfiniment, car il reporte des travaux sur les générations futures, ce qui est contraire à une gestion responsable des biens de la collectivité publique.

Il convient donc d'élaborer des programmes pluri-annuels de rattrapage dans toute une série de domaines : routes et trottoirs; escaliers, places, parcs et places de jeux ; infrastructures sportives ; immeubles communaux ; infrastructures culturelles (Club 44, L'heure bleue, la Maison du Peuple, les Musées, les Abattoirs, etc.) ; bâtiments scolaires (adaptation à l'évolution démographique, à l'urbanisation et au projet Harmos).

La Ville se doit aussi de susciter la modernisation et l'entretien de certaines infrastructures privées comme des restaurants, des hôtels et même des habitations. Ensemble, ces immeubles et notamment la qualité esthétique qu'ils dégagent ou non contribuent à l'amélioration ou à la détérioration de l'image de La Chaux-de-Fonds.

c) Utilisation rationnelle de l'énergie

Dans le domaine de l'énergie, les enjeux ne sont pas vraiment nouveaux, mais la prise de conscience de leur importance est croissante. Des initiatives doivent être prises pour mieux maîtriser, réduire et optimiser la consommation énergétique, non seulement des services et bâtiments communaux, mais de la ville entière et de tous ses acteurs.

Le développement de productions locales d'énergies renouvelables, et notamment de l'énergie solaire, est aussi à encourager dans le respect des enjeux liés au patrimoine. Il constituerait d'ailleurs un axe intéressant de diversification économique pouvant s'appuyer sur le savoir-faire industriel de la région.

d) Promotion économique

Il appartient à l'espace urbain de disposer des conditions nécessaires pour que l'économie (y compris la recherche et la formation) puisse s'y développer. C'est presque une lapalissade. Comme indiqué dans d'autres chapitres, l'importance d'une économie entreprenante et diversifiée qui, outre le rôle moteur du secteur secondaire, comprend évidemment tout l'apport du commerce et des services (y compris d'ailleurs des services publics).

4. Gouvernance

L'argent n'est pas seulement le nerf de la guerre. C'est avant tout un instrument de gouvernance pour accroître le bien-être des citoyens.

Au cours des années précédentes, le Conseil communal et l'administration, et avec eux toute la population chaux-de-fonnière, ont été confrontés à la nécessité d'efforts considérables pour échapper à la pesante tutelle de l'Etat et commencer d'assainir les finances publiques. Ces rudes efforts, associés à une conjoncture économique favorable, ont produit de bons résultats. Mais ceux-ci ne sont pas suffisants pour que la Ville puisse envisager l'avenir avec quiétude. La crise économique qui commence pourrait bien nous confronter, sinon en 2009, du moins dès 2010, à de sérieuses difficultés.

La gouvernance, au niveau du fonctionnement des autorités, repose sur la loi. Mais c'est aussi un art. Et comme dans tous les arts, la réussite peut bien passer par une certaine inspiration et du talent, mais elle est surtout le fait du travail. Le Conseil communal a la ferme intention, durant cette législature, de dégager davantage de temps et de moyens pour fonctionner lui-même encore plus efficacement et améliorer encore la qualité de l'administration communale.

a) Finances

La maîtrise des finances – après l'assainissement – reste un objectif clé qui nécessite la poursuite d'une analyse systématique des besoins, des prestations et de l'organisation (anticiper les départs de personnel et en profiter pour des remises en question fondamentales, s'interroger en permanence sur la mission centrale de la collectivité, etc.). Parallèlement, il convient de maintenir un climat de confiance pour le personnel et des conditions de travail de qualité. Les enveloppes d'investissement comme l'évolution de la masse salariale doivent faire l'objet d'un contrôle strict et être maîtrisées.

De plus, la poursuite et l'intensification des collaborations entre collectivités sont aussi des moyens permettant de diminuer les coûts et de réduire la redondance des structures qui handicape l'ensemble du canton. De même, la reconnaissance par le canton des prestations communales d'importance cantonale doit être recherchée.

A terme, l'objectif est bien de baisser l'effort fiscal de la population de La Chaux-de-Fonds et la dépendance de la Ville à la péréquation financière intercommunale. Mais la législature en cours doit d'abord permettre de consolider la structure financière, de remettre à niveau les infrastructures et de dynamiser le centre urbain.

b) Autorités et administration

Le Conseil communal veut renforcer la capacité de management de la Ville, ce qui implique qu'il dégage un surcroît de temps et d'énergie (par délégation de certaines tâches) pour le consacrer davantage à la direction stratégique et au développement d'une vision partagée pour la Ville. Cette volonté de management implique aussi le renforcement de la formation des cadres et de l'ensemble des collaborateurs, le développement des méthodes et la capacité à faire des choix. Il s'agit de viser à l'établissement d'une véritable « culture d'entreprise » inspirée des lignes directrices du programme de législature.

Dans le domaine de l'administration, après les restructurations presque terminées de ces dernières années, le Conseil communal envisage de passer à des « démarches qualité » sans oublier les exigences de la formation et de la sécurité. Il veut également augmenter la participation des cadres et du personnel à la préparation des décisions, et développer la communication interne.

c) Développement durable

Plutôt que la mise en place d'un Agenda 21, le Conseil communal préfère mettre l'accent sur des mesures concrètes dans tous les secteurs de l'action communale.

Le développement durable doit être un souci constant dans les réflexions des autorités. Chaque rapport du Conseil communal au Conseil général examine le projet sous cet angle. A l'avenir, l'attention portée au développement durable devra être décrite et prise en considération dans tous les aspects de celui-ci (environnementaux, sociaux et économiques).

C. PROJETS

Avec la présentation de l'important catalogue de projets qui suit, le Conseil communal entend dresser une liste assez exhaustive, préparée en collaboration avec les services communaux, de ce qu'il souhaite réaliser durant la présente législature. La colonne de gauche propose un rapide passage en revue de ces projets, et la colonne de droite offre la possibilité d'une approche plus détaillée.

Les projets sont organisés selon les quatre lignes directrices du Programme de législature, avec pour chacune de ces lignes des «projets stratégiques» particulièrement significatifs et des « autres projets ». Une troisième catégorie de projets moins importants a également fait l'objet d'une énumération qui ne figure toutefois pas dans ce programme. La distinction de ces différentes catégories de projets exprime un ordre de priorité mais pas un ordre de valeur intrinsèque. Enfin la rédaction parfois différenciée des projets a été préférée à un lissage textuel qui aurait perdu en informations ce qu'il aurait gagné en confort de lecture.

La planification financière prévue à l'article 91 du Règlement général sera présentée au Conseil général simultanément avec le budget 2010. Toutefois, certains projets ont déjà été intégrés à l'exercice 2009 dont le budget a été voté avant l'élaboration du Plan de législature. Néanmoins, le Conseil communal est conscient du cadre financier strict qui lui est imposé. Ainsi le budget d'investissement annuel brut ne saurait dépasser 30 millions de francs.

Projets liés à la ligne directrice n°1 « Relations extérieures » Projets stratégiques

Développement d'une stratégie de relations publiques et de promotion	<ul style="list-style-type: none">▪ Elaboration d'une stratégie de relations publiques afin de déterminer les objectifs, les cibles et les moyens, le tout décliné en actions concrètes. Celles-ci devront être évaluées et suivies.▪ Recenser toutes les relations externes (hors canton) de l'administration et systématiser un suivi.▪ Coordonner toutes les actions et fédérer les ressources actuelles, renforcer la chancellerie dans ce but.
Initiative <i>Fusion de communes</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ Mise en place d'un processus d'étude de fusion et rapprochement de communes novateur. L'objectif est à la fois de contribuer à la nécessaire réforme des institutions neuchâteloises et d'assurer que les communes conservent l'initiative quant à leur organisation future. Comme première commune du canton, La Chaux-de-Fonds ne peut qu'être à l'initiative d'une telle démarche. Les développements vécus au sein du RUN montrent que ce type de démarche peut dépasser les seuls regroupements entre voisins.
Loi cantonale sur les agglomérations	Etude de l'opportunité de proposer une modification de la loi sur les communes

Autres projets

RUN	On se réfère ici aux projets des différentes associations du Réseau Urbain Neuchâtelois auxquelles la Ville participe. On ne les mentionne pas dans le détail. Quelques-uns figurent néanmoins en tant que tels dans certaines catégories ci-après en fonction de l'intérêt prépondérant qu'y porte le Conseil communal.
-----	--

Projets liés à la ligne directrice n°2 « Communication d'une image cohérente »

Projets stratégiques

Etablissement d'un plan de communication	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolider une stratégie de communication afin d'accroître la notoriété de la ville et d'imposer une image revalorisée. Les objectifs visent la communication intérieure à la ville (habitants et usagers) et extérieure (touristes, visiteurs, investisseurs, autorités cantonales et fédérale, voire étrangères). ▪ A partir d'un diagnostic complet de la situation actuelle, des orientations du Programme de législature et en s'appuyant sur les structures nouvellement mises en place, déterminer les objectifs de la Ville, les cibles et les moyens, et les décliner en actions concrètes coordonnées. Celles-ci devront être évaluées et suivies au moyen de tableaux de bord. ▪ Ces actions pourraient commencer par faire établir, par une agence de communication, une nouvelle identité graphique de la Ville avec ses nécessaires déclinaisons de communication (<i>visual statement et corporate identity</i>).
Refonte du site internet	Faire du site de la Ville un instrument moderne de communication et de promotion, à l'instar d'autres institutions publiques.
Organisation des Journées de la Métropole horlogère	Affirmation du caractère urbain par la mise en réseau de manifestations liées à l'horlogerie, fer de lance du potentiel technologique du tissu économique de la ville.
Valorisation et gestion de La Chaux-de-Fonds comme site inscrit avec Le Locle sur la liste du patrimoine mondial	<p>Il s'agit de mettre en œuvre les mesures faisant partie du plan de gestion du site présenté dans le cadre de la préparation du dossier de candidature.</p> <p>Sera envisagée la valorisation de l'inscription par l'UNESCO en termes d'image et dans le cadre de la promotion de la ville comme lieu de développement d'activités microtechniques.</p>
Promotion du Centre-Ville	Mise en valeur et développement de l'attractivité du centre-ville et de ses fonctions spécifiques, développement des actions d'animation et création d'un <i>réseau centre-ville</i> , entre les acteurs de cette partie de la ville.
Attraction de nouveaux habitants	Diverses actions seront entreprises ou poursuivies afin d'inciter les personnes qui travaillent ou étudient dans notre ville ou à proximité à s'y établir.

Autres projets

Amélioration des cérémonies, réceptions du Conseil communal	Repenser complètement les cérémonies et les réceptions diverses du Conseil communal de manière à améliorer l'accueil et la convivialité de ces événements. Cette réflexion déjà engagée inclurait aussi l'examen de la mise en place d'autres événements.
Application du concept d'affichage culturel au domaine des sports	Envisager, à proximité des principales infrastructures sportives, un concept inspiré de celui retenu pour la culture, présentant sous une forme graphique attractive un plan des infrastructures et un calendrier des principales manifestations sportives de la ville.
Contribution à Robosphère	Soutien au projet de développement d'un parc robotique comme vitrine du savoir-faire et du potentiel d'innovation de la région. En particulier, rénovation du bâtiment de l'ancien hangar postal du Crêt-du-Loche et définition des conditions de mise à disposition du projet.

Projets liés à la ligne directrice n°3 « Valorisation des fonctions, des prestations et des espaces urbains »

Projets stratégiques/prestations urbaines

Participation active au réseau ville-santé de l'OMS Création d'une structure multidisciplinaire d'information et sensibilisation à la santé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablissement d'un catalogue des prestations actuellement fournies par différents intervenants (centre d'orthophonie, centre de santé scolaire, directions d'école) à l'usage des parents et des professionnels qui cherchent une aide particulière. ▪ Mise en place des prestations écrites (affichettes, fiches-conseil, brochures) et/ou orales (soirées à thème, organisées par quartier, secteur scolaire) à destination des familles et des enseignants, dans les domaines langagiers et de la prévention au sens large ▪ Amélioration de l'accompagnement des familles ayant des enfants en difficulté. Cet accompagnement serait surtout destiné à aider les familles à consulter le service adéquat, à régler d'éventuels problèmes empêchant l'accès à des prestations spécifiques (problèmes financiers, linguistiques, socio-culturels).
Renforcement de l'accueil parascolaire	Elargissement des prestations du Foyer de l'écolier, pour le niveau primaire, notamment l'accueil du matin. L'analyse doit se poursuivre plus largement avec d'autres partenaires sur l'accueil de midi et de l'après-midi et pour tous les âges (en lien avec Harmos).

<p>Rapprochement des écoles enfantines au sein des écoles primaires (projet Harmos et introduction de « Dirction 09 »)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'école obligatoire à 4 ans et l'organisation de la grille horaire conduira à l'ouverture de 5 à 6 classes enfantines. ▪ Le premier projet concret est l'extension du centre primaire des Gentianes, soit par l'achat et la transformation de l'immeuble voisin, soit pour une construction nouvelle. ▪ En parallèle, ce centre devrait pouvoir bénéficier d'une structure sportive, soit purement scolaire sur la surface de terrain disponible alentour, soit en lien avec un projet sur le site de la piscine des Mélèzes. ▪ En complément, si nécessaire, le rehaussement du collège des Foulets permettrait d'absorber l'augmentation sensible des effectifs dans le quartier sud. ▪ Plus urgent, à l'opposé, le quartier des Forges subit aussi une forte pression démographique au niveau primaire et infantile. Une extension du collège des Endroits devrait être envisagée. Elle permettrait d'accueillir des classes supplémentaires et un foyer de l'élève, mais aussi de rendre ce collège plus fonctionnel dans son utilisation. Une solution transitoire pourrait être trouvée dans des locaux proches, actuellement occupés par la Crèche Beau-Temps, en partance pour le Châtelot.
<p>Création d'une filière bilingue</p>	<p>L'objectif est d'offrir au cycle 3 une classe dans laquelle une partie des cours se donnent dans une autre langue (allemand et/ou anglais).</p>
<p>Activités complémentaires facultatives</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'école au travers de ces activités tient à développer sa mission éducative spécialement en matière de connaissance de soi et de son environnement. De plus la volonté de collaborer avec les services existants en matière d'encadrement parascolaire : service de la jeunesse, sociétés sportives et autres est clairement présente. Les activités doivent être différentes des disciplines du plan d'études, et des activités sportives proposées par les clubs de la ville. La population visée est essentiellement les élèves qui n'ont que peu ou pas de stimulation en dehors de l'école et qui souvent ne savent pas utiliser leur temps libre. ▪ Pour répondre aux objectifs visés, il est proposé de travailler selon deux fils rouges : <ol style="list-style-type: none"> 1. Connaissance de son environnement proche et découverte de la nature. 2. Développement personnel.
<p>Création d'un ensemble musical pour jeunes</p>	<p>L'objectif est de créer une fondation pour la mise en place d'un Ensemble musical pour jeunes. Cette volonté pourrait rassembler les cinq institutions suivantes: Le Collège Musical, le Conservatoire, l'ESTER, Ton sur Ton et l'Ecole Secondaire de La Chaux-de-Fonds. La mission principale de cette fondation serait de participer à la mise en place d'un concept permettant aux jeunes des montagnes neuchâteloises d'évoluer dans un ensemble musical. Autour de sa mission, l'activité principale de cette fondation est de concevoir une approche artistique destinée à des jeunes de 12 à 18 ans qui leur permette, dans leur hétérogénéité, de fournir une prestation musicale dans le cadre d'un ensemble.</p>

<p>Accueil des écoles dans les musées et favoriser l'accès au jeune public</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La connaissance des musées (en tout cas de certains musées) de la ville est très lacunaire chez les élèves. Ils offrent pourtant un riche éventail culturel qui n'est pas suffisamment exploité à l'école. ▪ But : permettre à chaque élève de visiter, au cours de son parcours à l'école obligatoire, une à deux fois chaque musée de la ville. ▪ Moyens : conception d'expositions et de publications destinées aux enfants, création d'événements destinés aux adolescents et rapprochement des musées avec l'école.
<p>Réorganisation des musées</p>	<p>L'objectif prioritaire est de mener à terme les travaux de réorganisation des musées de la Ville, tels qu'ils ont été initiés à la fin 2008.</p>
<p>Semaine culturelle des musées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation de manifestations à dates fixes destinées à promouvoir les musées et la ville dans sa dimension culturelle ▪ Cette semaine serait destinée aux visiteurs de proximité comme de l'extérieur ; elle viendrait en synergie avec la promotion liée à l'inscription attendue au patrimoine mondial.
<p>Manifestation dans le cadre de la « Métropole Rhin-Rhône »</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation d'une grande exposition multisite impliquant 11 lieux. ▪ Implication des 4 musées de la Ville ainsi que du Musée paysan et artisanal. ▪ Thème retenu pour le canton de Neuchâtel : l'idéologie.
<p>Exposition et publication « le voyage d'Orient de Le Corbusier (1887-1965) : un voyage initiatique »</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En collaboration entre la Bibliothèque de la Ville, la Fondation Le Corbusier à Paris et Le Musée des beaux-arts, il est prévu d'organiser une exposition et une publication en 2012, dans le cadre du 125ème anniversaire de la naissance de Charles-Edouard Jeanneret. ▪ L'étude de l'organisation d'un colloque thématique avec la Fondation Le Corbusier est en cours. ▪ Réflexion autour de l'entretien, la conservation et l'accès au public des meubles de Le Corbusier.
<p>Etude de la création du Naturama</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un zoo-musée intégrant aussi un centre d'information et de formation sur le développement durable. ▪ Parmi les options à l'étude, il y a la construction d'un nouveau bâtiment à la place de l'Ancien stand, intégration du bâtiment dans l'espace zoo.
<p>Rénovation du Musée d'histoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le musée réaménagé fonctionnera comme centre d'interprétation urbaine et offrira des moyens attractifs pour mieux comprendre La Chaux-de-Fonds d'hier et d'aujourd'hui sous ses aspects sociaux, économiques, politiques et urbanistiques. ▪ Une étude déjà menée a permis d'élaborer un projet architectural et muséographique.

Réhabilitation complète de la piscine des Mélèzes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En complémentarité avec le projet Biodôme, en commun avec Le Locle, la réhabilitation de la piscine doit être étudiée. ▪ Un tel projet implique la rénovation complète des bassins, la construction d'une nouvelle piscine couverte de 50 m. avec zone de détente et de bien-être, de nouveaux locaux pour le service des sports, des garages, des ateliers, des locaux techniques, des bureaux etc.
Rénovation des installations et terrains de football	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il convient de procéder au remplacement du terrain synthétique des Forges et de réhabiliter complètement le terrain de La Charrière (conformément aux exigences de la Swiss football league). ▪ La réhabilitation du terrain de la Charrière doit passer par la construction d'un nouveau terrain synthétique (déjà voté par le Conseil général en 2008), mais aussi de nouveaux vestiaires, garages etc. Le pavillon des sports doit lui aussi être rénové (étanchéité du toit, isolation etc.)
Création d'une maison des associations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le projet part du constat que les associations qui font vivre et animent la ville tireraient profit à davantage de collaborations et de partages des ressources matérielles, de manière à faciliter l'émergence de projets. ▪ Dès lors, afin de favoriser ces échanges mais aussi pour apporter une aide concrète à ces diverses associations, il est proposé de leur mettre à disposition un lieu encore à déterminer.
Constitution d'une commission d'intégration	Veiller à une meilleure intégration des étrangers et des personnes socialement en difficulté, par des mesures de proximité complémentaires à celles de l'Etat.
Création d'un centre de congrès	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un lieu destiné à accueillir congrès et manifestations d'une certaine importance. ▪ La mise en œuvre de ce projet passe avant toute chose par l'examen et le réaménagement de l'offre existante (Polyexpo, Maison du Peuple en complémentarité avec le Club 44 et le CIFOM, etc.), en lien aussi avec l'hébergement hôtelier.
Création d'un espace longue durée au cimetière	Création et mise à disposition d'un emplacement visant à permettre diverses pratiques en matière de sépultures (en particulier s'agissant du caractère durable de celles-ci) et à répondre à la demande actuelle d'une société multiculturelle.
Accès internet	Permettre un accès internet à la population dans différents lieux publics choisis par le Conseil communal.

Autres projets /prestations urbaines

<p>Création de centres de documentation pour l'école secondaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les centres de documentation proposent des ressources documentaires en lien avec les matières enseignées, des outils de recherche d'information et un lieu de travail destiné à tous les usagers de l'école, qu'ils y viennent individuellement, en groupe ou par classe. Le centre de documentation a pour but de stimuler le goût de la lecture, la curiosité intellectuelle, et de contribuer à accroître les capacités d'autonomie et de recherche des élèves, ainsi que de développer leur esprit critique à l'égard des informations trouvées. Ils contribuent largement à offrir aussi une activité cadrée en dehors du temps scolaire pour les élèves de la Ville. Cet atout ne sera pas négligeable dans les travaux à venir. ▪ De manière régulière, les centres de documentation deviennent des lieux d'exposition et d'initiatives en lien avec l'actualité. Notons que les clubs de lecture connaissent un succès croissant et permettent à coup sûr une émulation chez les participants.
<p>Projet d'établissements de l'école secondaire (cycle 3)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ D'une part, dans la perspective d'un ancrage de la notion d'équipe pédagogique sur le long terme, la direction souhaite pouvoir prendre du temps avec le corps enseignant pour élaborer ensemble des réponses aux défis de la vie dans la classe, développer la qualité de vie au travail et l'entraide entre partenaires, et coopérer le plus efficacement possible. Il est en effet essentiel d'apprécier les possibilités et les formes de coopérations afin que nous puissions répondre aux exigences d'un encadrement de qualité. Le souhait est émis de trouver un sens fédérateur à une équipe et qu'à travers des dispositifs qu'il s'agira de mettre en place, cette dernière puisse développer la meilleure cohésion possible au niveau de la gestion de la classe. ▪ D'autre part, chaque centre réalise un projet d'établissement dont un des objectifs principaux est de stabiliser ou d'améliorer le climat d'établissement. Les projets mis en place mettent en jeu les acteurs du terrain scolaire.
<p>Création d'espaces de gymnastiques adaptés à l'école infantine (cycle 1)</p>	<p>Les lacunes dans l'application du plan d'étude en éducation physique à l'école infantine sont connues. Il est envisagé de créer dans chaque secteur un lieu adapté à l'âge des enfants dans la mesure où les salles de gym régulières sont trop grandes et leur équipement inadapté. Ces lieux, installés en permanence, répondent au besoin de mouvement des petits et permettent aux enseignants de les accompagner quasi journalièrement dans ces installations. Faire de l'exercice physique dès 4 ans permettra de diminuer les problèmes de motricité et d'obésité, soulevés par les médecins.</p>

Numérisation de <i>l'Impartial</i>	Le projet consiste à rendre accessible, via le site internet de la Bibliothèque de la Ville, les archives du journal <i>L'Impartial</i> de 1881 à 2005 et à permettre la recherche optique des articles.
Numérisation de la <i>Fédération horlogère</i>	Il s'agit d'exploiter et de valoriser les ressources de cette revue de référence pour l'histoire de l'horlogerie en les mettant à disposition des professionnels de la branche et des historiens, via le site de la Bibliothèque.
Collaboration transfrontalière des bibliothèques	L'objectif est de réanimer les collaborations avec la France afin de rapprocher les populations. Les Villes pourraient en particulier collaborer de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Convention de collaboration permettant l'accès réciproque aux services des bibliothèques publiques ▪ Edition d'un ouvrage de référence ▪ Stages, formation continue ▪ Animations, expositions ▪ Mise en valeur et exploitation du patrimoine écrit et visuel
Borne automatique de prêt à la Bibliothèque	Le projet consiste à installer une borne automatique de prêt pour faciliter les transactions. Cela permettrait de décharger le personnel affecté au secteur prêt et le rendre plus disponible à d'autres activités comme l'animation, l'accueil, le conseil et l'information au public
Exposition « Maurice Denis et la Suisse » 2011 au Musée des beaux-arts	Organisation d'une exposition en collaboration avec le Musée d'Orsay à Paris. Malgré la présence de plusieurs décors peints et vitraux de cet artiste en Suisse romande, aucune exposition n'a jamais été organisée à son sujet.
150 ^{ème} anniversaire du Musée des beaux-arts 2014	Cet anniversaire présente l'occasion d'attirer un large public au MBA. La conception d'une grande expo Charles l'Eplattenier, en collaboration avec plusieurs musées étrangers, permettrait de reconsidérer l'œuvre exceptionnelle de cet artiste chaux-de-fonnier, qui conçut aussi l'architecture du musée.
Exposition « Enjeux de gauche entre espoir et pouvoir » au musée d'histoire 1912-2012	Cette exposition vise à marquer l'anniversaire de l'obtention de la majorité de gauche aux élections communales. Elle évoquerait les difficultés rencontrées, mais aussi les luttes de pouvoir et les particularités de la ville de La Chaux-de-Fonds.
Création d'une borne d'orientation au cimetière	Permettre via la dénomination du défunt, de localiser la tombe. La possibilité de mettre ces données à disposition en ligne est à l'étude. Création d'une signalétique sur le site pour permettre aux visiteurs de s'orienter.
Développer des quartiers solidaires	Mettre en place des échanges de services intergénérationnels (jeunes, personnes âgées, déplacements, enfants etc..) Améliorer l'aide apportée aux personnes âgées et à mobilité réduite, étudier les moyens de leur faciliter l'accès à certains services, comme le prêt de la bibliothèque, aide pour transporter les ordures ménagères, courses etc..

Projets stratégiques /Espace urbain

Crêt du Locle	<p>Concrétiser le projet d'aménagement, d'équipement et de développement du site du Crêt-du-Locle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Achever l'élaboration du schéma directeur sur la base du projet primé lors du concours d'aménagement et dans l'optique des pôles de développement d'importance cantonale ; ▪ Planifier l'équipement nécessaire au développement du site et en réaliser les premières étapes, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - construction d'un nouveau réservoir d'eau ; - station de couplage électrique (VITEOS) ; - réseaux d'eau, d'éclairage et d'électricité ; - aménagement des « coulées vertes » et de la zone verte centrale ; - nouvelle route passant au nord de l'usine Patek et au sud de l'usine Cartier et dédiés principalement aux transports publics et à la mobilité douce ; ▪ Assainir et élargir la chaussée jusqu'au quartier des Herses, afin d'absorber la croissance du trafic dans cette région ; ▪ Réaliser le « Chemin des rencontres » comme liaison interville dédiée à la mobilité douce pour la partie située sur ce site ; ▪ Assainir l'étang des Eplatures.
Plan spécial Le Corbusier	<p>Réaliser les options du plan spécial « Le Corbusier » (ancien site de la gare aux marchandises) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Achever les procédures en cours et permettre l'entrée en force du plan spécial ; ▪ Déplacer les activités « marchandises » encore présentes sur le site (en Ouest du Grand Pont pour CFF, en Est de la ville pour CJ) ; ▪ Supprimer les installations (bâtiments, voies et lignes de contacts) existantes, assainir et préparer le site ; ▪ Réaliser l'équipement et l'aménagement, y compris la passerelle dans l'axe de la rue des Armes-réunies ; ▪ Acquérir les parcelles stratégiques dans la perspective du contrôle de l'évolution de ce site et de son développement ; ▪ Assurer la promotion du site et le développement progressif de projets de logements et d'activités (hôtelières, artisanales, administratives, commerciales, etc.)
Aménagement des entrées de ville	<p>En lien avec les projets de réhabilitation des routes – fortement dégradées - développés conjointement entre l'Etat et la Ville, aménager les principaux axes d'entrées de ville.</p> <p>But : améliorer l'image de la ville, accroître le caractère urbain, la « convivialité » et la sécurité de ces axes, et contribuer au retour des nuisances sonores dans les limites légales :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Eplatures : réfection de la chaussée (Etat) et réaménagement de la rue du Locle et du boulevard des Eplatures comme prolongement de l'avenue Léopold-Robert et en améliorant la situation pour la mobilité douce et les transports publics ; ▪ Collège : réhabilitation de la chaussée (Etat), création d'un giratoire Collège-Marais afin de fluidifier la circulation aux heures de pointe et réaménagement dans la perspective d'un accroissement de la sécurité et de l'urbanisation future des quartiers Est de la Ville ; ▪ Bld de la Liberté : réfection de la chaussée (Etat) et réaménagement en deux temps (avant et après réalisation du contournement par la H20), améliorant la situation des piétons et cyclistes et accroissant la sécurité des usagers. <p>Le réaménagement de la rue de l'Hôtel-de-Ville, également nécessaire, ne pourra, lui, intervenir qu'en lien avec la réalisation du contournement Est de la Ville (liaison H20-H18).</p>
<p>Projet d'agglomération/mobilité douce</p>	<p>Dans le cadre d'une vision globale de la mobilité, ce projet consiste à mener les études nécessaires, réaliser et planifier les différents projets éligibles pour une participation du fonds fédéral d'infrastructures, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mener, en coordination avec le canton les études permettant de disposer d'une vision globale de la mobilité au sein de l'espace urbain et d'anticiper les effets des nouvelles infrastructures d'importance (TransRUN, H20, H18) ; ▪ Accompagner les études particulières menées par le canton concernant ces principales infrastructures de transport ; ▪ Mettre en œuvre les principes d'une politique de stationnement favorisant le report des trajets pendulaires sur la mobilité douce et les transports publics ; ▪ Encourager les entreprises à développer des plans de mobilité et à soutenir le co-voiturage ; ▪ Généraliser la cadence des bus à 10 min ; ▪ Assurer une desserte des lieux touristiques par les transports publics ; ▪ Développer les parkings d'échange et les parkings de quartier en libérant l'occupation du domaine public par les véhicules ; ▪ Réaliser et planifier les projets retenus par la Confédération (étape 2011-2014) dans le cadre du projet d'agglomération présenté en 2007 par l'Etat et les villes, notamment (en plus des projets présentés en tant que tels dans ce chapitre) : <ul style="list-style-type: none"> - Rouvrir la halte ferroviaire de Morgarten et assurer un point de croisement au Crêt-du-Loclc ; - Achever les travaux de revalorisation de l'avenue Léopold-Robert - Développer un réseau de bandes cyclables, des emplacements spécifiques pour le stationnement des cycles et les aménagements favorisant la sécurité des cyclistes et piétons.

Aménagement des places, chemins et trottoirs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement d'une zone de rencontre à l'entrée sud de l'école d'art. ▪ Rénovation du revêtement de la Place de la carmagnole, Espacité et de la place des Six-Pompes ▪ Remise en état des chemins dans les parcs ▪ Réalisation d'un passage à pied entre les rues A-M Piaget-1^{er} Août.
Valorisation des places de jeux	Mise en conformité des places de jeux aux normes européennes (EN 117). Création de nouvelles places de jeux en ville, notamment au Paddock et au Collège de la Charrière.
Exutoire	<p>La création d'un exutoire permettant d'évacuer une partie des eaux claires de la Ville en direction du Doubs est motivée par deux éléments majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'obligation légale de créer un séparatif eaux claires- eaux usées ▪ Les inondations récurrentes. <p>Ce projet dépassera de toute évidence la législature à venir, il est prévu de demander un crédit d'étude (financement conjoint Etat, Confédération) en 2009, avec un début des travaux à l'horizon 2011-2012.</p>
Pose de conteneurs de déchets	Le projet consiste à implanter dans le périmètre urbain, un réseau dense de conteneurs enterrés pour les ordures ménagères. Ainsi, le ramassage au porte à porte sera abandonné. Ce projet sera accompagné de mesures pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, l'entretien des sites de récolte de déchets sera particulièrement soigné.
Renouvellement du système d'adduction d'eau	Une analyse des risques liés à la production, à l'adduction et à la distribution de l'eau a été effectuée et a permis de mettre en évidence que le traitement actuel est insuffisant pour garantir en tout temps une qualité conforme aux dispositions légales. La présence d'infiltrations d'eau dans certaines galeries peut contaminer l'eau qui y transite, et ces risques sont renforcés par la vétusté des conduites ascensionnelles et l'instabilité du terrain traversé. Le système d'adduction d'eau datant de 1887, il doit être renouvelé. La première partie de ces travaux sera constituée par la création d'une galerie accessible et visitable, ceci pour la mise sous conduite du tronçon correspondant à l'actuelle galerie de la Corbatière. Le reste des travaux sera effectué lors de la prochaine législature.
Diagnostic de l'état des bâtiments du patrimoine administratif	Réalisation de diagnostics techniques objectifs selon une méthode développée à l'EPFL. De cette analyse, il est possible d'extrapoler l'état général du parc immobilier et de proposer un programme de rénovation et d'amélioration de la consommation d'énergie.

Rénovation des espaces extérieurs appartenant à la Ville	<p>Certains espaces extérieurs privés, tels que cours d'école, murs etc.. devront être rénovés de manière importante.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Collèges de Bellevue, des Forges, de la Charrière, du Valanvron ; ▪ Temple-Allemand, mur de soutènement, barrières, escaliers, sol etc..
Mise en conformité des barrières et garde corps	Plusieurs bâtiments communaux ne respectent pas la norme SIA 358, entrée récemment en vigueur, à savoir les collèges des Endroits, Numa-Droz, de Bellevue et des Forges.
Rénovation de la Salle de musique	Mise en conformité des installations de sécurité (câblage électrique, éclairage de secours, détection, incendie). Il faudra également se pencher sur la rénovation des sièges, la modernisation des installations techniques d'éclairage scénique, la sonorisation etc..
Rénovation de Beau-site 30 (TPR)	Adaptation des locaux en fonction des activités actuelles liées à la création théâtrale (en vue de l'implantation du futur Centre dramatique régional).
Rénovation de Serre 12	Réfection de l'enveloppe du bâtiment (toiture, fenêtres) en lien avec les réflexions autour de la création d'une Maison des associations.
Rénovation complète d'immeubles communaux loués	<p>La Ville a entamé un vaste programme de rénovation de ses immeubles, dans le but de maintenir la substance de son patrimoine, de limiter les pertes de revenus liés aux appartements vacants, d'adapter son parc de logement aux normes légales en vigueur et de contribuer, par une offre répondant à la demande, à la dynamique positive de la démographie. Ce programme a débuté par la rénovation complète de l'ensemble Cernil-Antoine et Agassiz, et se poursuivra avec les immeubles de la rue du Commerce.</p> <p>Parallèlement, la ville mettra en œuvre des programmes sectoriels d'amélioration dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ façades et toitures, ▪ fenêtres et volets ▪ installations électriques, ▪ installations de chauffage, ▪ appartements isolés lors des changements de locataires, ▪ extérieurs et jardins.
Réaménagement de la place de la gare CFF	<p>Réaménagement complet de la place, en tenant compte de ses diverses fonctions (entrée de ville, interface de transports, lieu d'échanges et de services, etc.) et dans le but d'améliorer la convivialité et la sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Achever les études en cours avec l'ensemble des partenaires concernés et fixer les options d'aménagement ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplacer les lignes de contact des TRN ; ▪ Réaliser les aménagements souhaités en lien avec le développement du quartier Le Corbusier ; ▪ Réaménager le passage sous-voie, les WC, éventuellement rénover l'ascenseur et l'escalier assurant la liaison avec les quartiers sud en lien avec une éventuelle transformation du talus situé au sud des voies ; ▪ Achever le réaménagement de l'avenue Léopold-Robert à proximité de la place.
Affichage de l'heure en ville	Les horloges publiques ont au fil du temps disparu de la ville, notamment celles qui étaient disposées le long du Pod. Une réflexion doit être lancée sur la manière de donner l'heure à la population et aux visiteurs de la Métropole horlogère.
Réhabilitation des abattoirs	Réhabilitation complète du site dans le but d'éviter des atteintes définitives à un élément important du patrimoine architectural de la ville, d'en exploiter le potentiel (surfaces disponibles et accessibilité) et dans la perspective d'y installer des activités nouvelles : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Achever la procédure de plan spécial en cours ; ▪ Réaliser les premiers travaux d'entretien d'urgence de façon à maintenir la substance et l'intérêt du site ; ▪ Réaliser progressivement la rénovation complète des bâtiments, en lien avec les affectations futures et en collaboration avec les partenaires intéressés.
Scierie des Eplatures	Fixer les options de développement du site pour la période suivant le départ des activités de la scierie et assurer un développement de qualité et coordonné avec d'autres projets concernant cette partie de la ville : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Achever la procédure de plan spécial en cours ; ▪ Assurer une urbanisation de qualité et coordonnée avec la réouverture de la gare de Morgarten, la réhabilitation du boulevard des Eplatures et la réalisation du Chemin des Rencontres ; ▪ Envisager le développement de l'habitat et d'activités, dans le prolongement des options retenues pour le site « Le Corbusier ».
Projets d'aménagement aux abords des jonctions H20 et H18	Anticiper l'urbanisation des secteurs situés aux abords des jonctions des projets routiers H20 et H18, de façon à garantir une vision d'ensemble, à orienter le développement futur et à garantir la qualité de l'urbanisation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bas du Reymond : ce secteur d'entrée de ville doit faire l'objet d'une étude en vue de son aménagement et de son affectation futurs, tenant compte de la construction du contournement Sud de la Ville et d'une jonction autoroutière complète. Dans un premier temps une étude d'aménagement, tenant compte des aspects paysagers, doit être menée.

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quartiers Est : la construction du contournement Est de la ville doit conduire à une réflexion sur l'urbanisation à venir des quartiers Est. Il s'agit d'en améliorer le visage actuel et de garantir des développements de qualité. Une étude doit également être menée sur ce secteur. <p>Européen : suite au concours d'architecture, des études complémentaires et de faisabilité devront encore être menées pour le quartier situé en Est du complexe Esplanade.</p>
Développement de Neode aux Eplatures	Il s'agit de développer la capacité d'accueil du parc scientifique et technologique sur le site des Eplatures, en lien avec l'implantation des instituts de la HE-Arc et comme vecteur du renouvellement du tissu économique de la région. La participation à la construction d'un nouveau bâtiment pourrait être envisagée dans ce cadre.
Etude du réaménagement de la rue des Musées, de l'îlot Corso et de la Halle aux enchères	L'espace compris entre l'arrière du complexe de L'heure bleue, le cinéma Corso et la rue des Musées reste comme l'un des espaces peu conviviaux du centre-ville. Une étude sur le réaménagement complet de ce secteur doit être lancée, impliquant par exemple une mise en zone 30 et la création d'une zone de rencontre. Ce projet doit être étudié en lien avec celui de réaménagement de la rue des Musées et du parc des musées (projet « 1 parc-3 Musées ») de façon à relier ceux-ci à la dynamique du centre-ville et à supprimer la rupture provoquée aujourd'hui par l'enceinte du parc.
Politique foncière et agricole	Développer et mettre en œuvre les instruments d'une véritable politique foncière de façon à permettre la concrétisation des importants projets d'urbanisation, à orienter le développement des quartiers, à permettre la réalisation des principaux projets d'infrastructures, et à être en mesure d'offrir des compensations aux agriculteurs concernés par ces projets, en particulier : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Urbanisation du Crêt-du-Loche ▪ Plan spécial Le Corbusier ▪ Acquisition de terrains (secteur Charles-Naine notamment) ▪ Politique agricole : étude pour remaniements parcellaires et acquisitions.
Valorisation du site des Arêtes	Mettre en valeur et exploiter le potentiel du site des Arêtes (ancienne ferme, complexe sportif, accessibilité, proximité d'espaces verts, etc.), en particulier : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rénovation de l'ancienne ferme et exploitation de son potentiel d'accueil et d'hébergement, en lien avec la proximité du complexe sportif ; ▪ Réflexion sur l'affectation future des locaux actuellement dédiés au restaurant ; ▪ Développement de l'infrastructure de la piscine (par exemple espace de jeux) ; ▪ En coordination avec l'étude sur l'aménagement futur du site du Bas-du-Reymond, déplacement éventuel du camping sur le site des Arêtes.

Autres projets

Filtration des fumées du crématoire	Adapter l'échappement des fumées du four crématoire à l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (Opair).
Mise en application du plan d'entretien des infrastructures	Offrir à l'administration de la Ville un outil et un support technique pour l'élaboration de leur programme d'entretien pluri-annuels (MAPI)
Révision du plan et règlement d'aménagement communal (PRAC)	Révision partielle (première étape), puis complète du règlement d'aménagement et élaboration d'un plan directeur communal d'aménagement, dans le but d'adapter les outils de planification aux développements en cours et d'anticiper les développements futurs de la ville, d'intégrer les préoccupations liées au patrimoine, à l'énergie et aux transports, de simplifier certains chapitres et d'intégrer les options d'une vision régionale de l'aménagement du territoire.
Numérisation des plans d'alignement	Développement d'un outil informatique de saisie, puis de consultation des alignements et de mise à jour des informations.
Assainissement du collecteur et de la chaussée Ouest de l'avenue Léopold-Robert	L'état du collecteur principal de la ville est très mauvais. Des risques d'effondrement sont courus. Concernant la chaussée, elle est également en piteux état. Simultanément à la remise en état de cette infrastructure, le réaménagement progressif de l'avenue Léopold-Robert sera poursuivi.
Réhabilitation du Pont de l'Hôtel de Ville	Le pont âgé de 50 ans présente des signes évidents de dégradations et nécessite un assainissement important. De même la chaussée et la voie des CJ sont en fin de vie.
Aménagement des Endroits verts	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vu le développement du quartier, il convient de procéder à certains aménagements, tels que de faire passer le gabarit de la chaussée à 5m et de construire des évitements pour permettre le croisement avec des poids lourds et des cars. Finalement, un trottoir sera construit jusqu'à l'Hôtel des Endroits. ▪ Avec les développements prévus par les plans de quartier du Chemin Perdu Nord et des Endroits verts, des équipements sont à prévoir pour ce dernier et un réaménagement du Bd des Endroits s'avère nécessaire.
Amélioration de la ligne TRN Cerisier	Avec les projets immobiliers à venir, tant la population que la circulation vont fortement croître dans le quartier du Cerisier. Pour sécuriser la rue du Cerisier, celle-ci va être placée en zone 30 sur une bonne partie de sa longueur. Pour permettre aux TRN de garder leur cadence de 10 min, il est prévu de modifier le carrefour Hôtel-de-ville-Orée du Bois, en créant une 3 ^{ème} voie de présélection.

Projets liés à la ligne directrice n°4 « Gouvernance »

Projets stratégiques

Mise en place d'une stratégie de communication interne	Mettre en place une systématique et des mesures de communication interne en lien avec la politique de communication du Conseil communal. Cette mesure a notamment aussi pour objectif de développer la culture d'entreprise.
Regrouper l'administration communale	Actuellement l'administration communale est répartie sur trop de lieux, il convient de prendre des mesures afin de la regrouper le plus possible.
Travailler sur les énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none">▪ Les digesteurs de la STEP produisent suffisamment de biogaz pour couvrir env. 62 % de la consommation électrique de la station. Il convient de transformer ces stockeurs en stockeurs-digesteurs afin d'obtenir une couverture de 75%.▪ L'acquisition pour la STEP d'une seconde microturbine doit permettre d'obtenir la puissance suffisante pour faire tourner une nouvelle turbine Peltier, sans utilisation de gaz supplémentaire et qui permettrait de produire de l'électricité.▪ Le turbinage des eaux de la STEP, projet écologique et économiquement rentable, renforcera la place de la Ville dans le rang des "Cités de l'énergie".▪ La rénovation progressive des toitures des bâtiments publics, des immeubles communaux et des infrastructures sportives doit également permettre, dans le respect de la substance patrimoniale des immeubles, l'installation de panneaux solaires.
Assainissement de l'enveloppe de certains bâtiments anciens	Afin de réduire la consommation d'énergie des bâtiments communaux, il convient de procéder au renforcement de leur enveloppes (façade, fenêtres, toitures), dans le respect de leurs caractéristiques architecturales et de leur intérêt patrimonial. La Confédération encourage ce type de mesures en octroyant des subventions.

Autres projets

Améliorer la capacité managériale et stratégique du Conseil communal	<ul style="list-style-type: none">▪ Repenser le fonctionnement du Conseil communal, à l'organisation générale de ses travaux, les sujets traités, à la manière de mieux déléguer certaines tâches opérationnelles afin de dégager plus de temps pour les questions stratégiques.▪ Mise en place d'une culture managériale commune,▪ Formation continue.
Favoriser la formation continue	Ce projet poursuit divers objectifs : <ul style="list-style-type: none">▪ Améliorer la gestion prévisionnelles avant le budget en lien avec les entretiens d'évaluation.▪ Développer la capacité managériale et stratégique des cadres.

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer les prestations de service (accueil, informatique). ▪ Réviser le règlement de formation continue qui n'est plus en phase avec la politique de formation entreprise il y a 3 ans.
Poursuite de la lutte contre l'absentéisme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Campagnes de sensibilisation auprès des chefs de service, par un externe. ▪ Propositions d'amélioration en vue de baisser le taux d'absentéisme. ▪ Améliorer le bien-être des employés.
Santé et sécurité au travail	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse des risques dans tous les services et fixation des priorités. ▪ Améliorer les conditions de travail (machines, protection, engins).
Politique de recrutement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stratégie de recrutement (gestion prévisionnelles des emplois en lien avec les budgets, planification de l'organisation des services, gestion des effectifs en fonction d'une stratégie à moyen terme, définition et choix des vecteurs de recrutement, définition de processus à suivre, proposition d'un plan de recrutement). ▪ Politique d'accueil et d'intégration des nouveaux collaborateurs. ▪ Politique de départ. ▪ Politique de formation d'une relève en vue des prochains changements démographiques à venir.
Gestion des compétences et de la mobilité	<p>Analyse systématique des besoins et des compétences en lien avec les postes, les prestations et l'organisation des services et inter-services.</p> <p>Développer la culture d'entreprise liée à la mobilité entre services ainsi que la formation en lien avec les changements de fonction à venir pour le personnel vieillissant.</p>
Instaurer une systématique en matière de perception de subventions externes	Désormais le service financier vérifiera de manière systématique pour chaque dépense si des subventions peuvent être demandées.

D. Méthodes et suivi

Le Conseil communal entend systématiser le suivi du présent programme de législature au moyen de tableaux de bord internes indiquant pour chaque projet son état de réalisation. Il consacrerà tous les six mois une séance de travail à faire le point sur l'ensemble des projets présentés et à veiller ainsi au respect de ses engagements.

Par ailleurs, il entend introduire dans les rapports soumis au Conseil général un chapitre obligatoire « respect avec les lignes prioritaires fixés par le Programme de législature ».

Table des matières

A. INTRODUCTION	3
1. Contexte	3
a) Agglomérations	3
b) Frontières institutionnelles dépassées et nouvelles orientations stratégiques	4
2. La Chaux-de-Fonds a certes quelques faiblesses, mais de si nombreuses forces	4
a) Image à revaloriser	4
b) Forces et opportunités	5
c) Défis à relever	6
B. LIGNES DIRECTRICES	8
1. Relations extérieures	8
a) Dossiers en cours à intensifier	8
b) Nouvelles actions	9
2. Communication d'une image cohérente	10
a) Définition d'un message cohérent	10
b) Choix et mise en place des moyens nécessaires	10
3. Valorisation des fonctions, des prestations et des espaces urbains	11
a) Prestations, services	11
b) Espaces urbains	11
c) Utilisation rationnelle de l'énergie	13
d) Promotion économique	13
4. Gouvernance	13
a) Finances	14
b) Autorités et administration	14
c) Développement durable	14
C. PROJETS	15
Projets liés à la ligne directrice n°1 « Relations extérieures »	15
Projets stratégiques	15
Autres projets	16
Projets liés à la ligne directrice n°2 « Communication d'une image cohérente »	16
Projets stratégiques	16
Autres projets	17

Projets liés à la ligne directrice n°3 « Valorisation des fonctions, des prestations et des espaces urbains»	17
<i>Projets stratégiques/prestations urbaines</i>	17
<i>Autres projets /prestations urbaines</i>	21
<i>Projets stratégiques /Espace urbain</i>	23
<i>Autres projets</i>	29
Projets liés à la ligne directrice n°4 « Gouvernance »	30
<i>Projets stratégiques</i>	30
<i>Autres projets</i>	30
D. Méthodes et suivi	31
Table des matières	32